

COMMUNES DE MONS, LE ROEULX, JURBISE ET SOIGNIES

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Réf. : PU 2022/3010

Les demandeurs Holcim (Belgique) SA, Avenue Robert Schuman 71 à 1400 Nivelles, et Geocycle SA, Avenue Robert Schuman 71 à 1400 Nivelles, font savoir qu'ils ont introduit une demande de permis unique soumise à enquête publique. Cette demande vise à :

- Renouveler anticipativement le permis d'exploiter d'une partie des installations de l'établissement actuel de l'usine d'Obourg à savoir : les installations de préparation de ciment (broyeurs à ciment, séchoir et stockage laitier, stockage et dosage des ajouts, expéditions 1 et 2, silos de stockage de clinker, rubans transporteurs et élévateurs) et y compris les installations existantes de stockage et de préparation de déchets solides et visqueux à usage de combustibles alternatifs.

Le demandeur est Holcim (Belgique) SA.

- Renouveler anticipativement le permis d'exploiter d'une partie des installations de l'établissement actuel de l'usine d'Obourg à savoir : les installations de stockage et de préparation des déchets liquides à usage de combustibles alternatifs et les installations de stockage et de préparation des eaux usées.

Le demandeur est Geocycle SA.

- Construire au sein d'un nouvel établissement une nouvelle ligne de production de clinker en voie sèche d'une capacité de 1.860.000 tonnes par an comprenant : l'installation d'acheminement et de réception de calcaire par train, les installations de réception, de stockage et de dosage des différentes matières premières, les installations de préparation et de stockage de la farine, l'installation de fabrication du clinker en voie sèche (tour de préchauffage, tour rotatif et refroidisseur), les installations de transport, de stockage et d'expédition du clinker et enfin, les installations de réception, stockage et de préparation des combustibles solides et visqueux et de matières premières alternatives.

Le demandeur est Holcim (Belgique) SA.

- Modifier les installations existantes de stockage et de préparation des combustibles liquides en vue d'alimenter le nouveau four en voie sèche. Compléter ces installations de deux nouvelles cuves de stockage de combustibles alternatifs liquides.

Le demandeur est Geocycle SA.

- Supprimer à moyen terme les installations de production de clinker en voie humide (préparation du cru, fours 9 et 10, électrofiltre et traitement des gaz, cheminée).

Le demandeur est Holcim (Belgique) SA.

- Supprimer une partie de la voirie "Chemin du Pont de Haine".

Le demandeur est Holcim (Belgique) SA.

Le projet s'implantera dans un établissement sis **Rue des Fabriques n° 2 à 7034 OBOURG** (Parcelles cadastrées : Mons 10ème Division, Section C, n°s 175K, 183B, 175H, 175/2, 177D, 261G, 245C2, 399C, 416, 398E, 27322, 471, 418, 396C, 396D, 388D, 382N, 377T, 383E, 388C, 396B, 420A, 366E, 366G, 366H, 399B ; Mons 4ème Division, Section B, n°s 226D, 226E, 215C, 215E, 313M, 166Y, 166K, 314N, 320S, 320R, 312H). Parcelles non cadastrées : une partie du Chemin du Pont d'Haine et une partie du ruisseau du Bois de Mons (cours d'eau déclassé).

Il s'agit d'un établissement de Classe 1. Une étude d'incidences a été réalisée. La demande rentre sous le champ d'application de l'article D.IV.22, 5° et 6° du CODT (partie dans un périmètre SAR et partie dans un périmètre de reconnaissance économique). Dès lors, conformément à l'article 81 §2 alinéa 3 du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement, **le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont compétents pour statuer sur la présente demande.**

Le projet est situé en zone d'activité économique industrielle et très partiellement en zone d'espaces verts. Les demandeurs sollicitent une dérogation au plan de secteur (partie en zone d'espaces verts), conformément aux articles D.IV.7 et D.IV.13 du CODT.

Le projet est repris en aire E au guide communal d'urbanisme (GCU) de la ville de Mons tel que modifié (entré en vigueur le 01/06/2006). La demande implique un écart au GCU, notamment au niveau de la hauteur des installations (article V.E.3.1 §1) conformément à l'article D.IV.5 du CODT.

L'enquête publique d'une durée de 30 jours sur les communes de Mons, Jurbise, Soignies et Le Roeulx, est organisée conformément à l'article 90 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, de même qu'aux modalités fixées par les articles D.29 et suivants du livre 1er du Code de l'Environnement.

VOIRIE (COMMUNE DE MONS)

La demande d'ouverture, de modification ou de suppression d'une voirie communale se fait conformément à la procédure prévue aux articles 11 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Conformément à l'article 96 §1er du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement tel que modifié, lorsque le projet mixte porte également sur la modification d'une voirie communale au sens du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, par dérogation aux articles 87, alinéa 1er, 3°, et 90 du décret, l'enquête publique organisée dans le cadre de la demande relative à la voirie communale porte également sur le projet mixte visé à l'alinéa 1er de l'article 96. L'enquête publique est d'une durée de 30 jours sur la commune de Mons.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
Le 12/04/2022	Le 25/04/2022	Le 25/05/2022 Voir ci-dessous	Voir ci-dessous

Mons

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture d'enquête, à l'Administration Communale / Département Environnement et Transition écologique, rue du Miroir 16-18 a/b à 7000 Mons, uniquement sur rendez-vous (à prendre au moins 24h à l'avance au 065/40.55.87 – Consultation du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, ainsi que le mardi jusqu'à 20h00). Des explications peuvent être obtenues auprès du Département Environnement et Transition écologique au 065/40.55.87. Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou verbales auprès du Collège Communal – Grand'Place 22 à 7000 Mons et/ou environnement@ville.mons.be, dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

La clôture de l'enquête se fera le 25 Mai 2022 à 9h00, Rue du Miroir 16-18 a/b à 7000 Mons.

Le Roeulx

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture d'enquête, à l'Administration Communale, Grand'Place 1 à 7070 Le Roeulx – Service Urbanisme-Environnement, sur rendez-vous : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et le mardi de 17h00 à 20h00. Des explications peuvent être obtenues auprès de Madame Staquet au 064/31.07.67. Les réclamations et observations sont à adresser au Collège Communal – Grand'Place 1 à 7070 Le Roeulx ou par courrier électronique à anne.staquet@leroeulx.be.

La clôture de l'enquête se fera le 25 Mai 2022 à 16h00, Grand'Place 1 à 7070 Le Roeulx.

Jurbise

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture d'enquête, à l'Administration Communale, rue du Moustier 8 à 7050 Jurbise – Service Urbanisme, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 ainsi que le lundi jusqu'à 20h00 sur rendez-vous (à prendre au moins 24h à l'avance au 065/37.74.28). Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Delangre (065/37.74.28) ou auprès de Monsieur Van Eeckhout (065/37.74.63). Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal – Par courrier ordinaire, Rue du Moustier 8 à 7050 Jurbise ou par courrier électronique, urbanisme@commune-jurbise.be.

La clôture de l'enquête se fera le 25 Mai 2022 à 16h00, Rue du Moustier 8 à 7050 Jurbise.

Soignies

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête uniquement sur rendez-vous, le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et le samedi de 10h00 à 12h00 à l'Hôtel de Ville de Soignies – Place verte 32 à 7060 Soignies. La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au moins 24h à l'avance auprès de Monsieur Laurent PERDAENS – Conseiller en Environnement au 067/34.73.95. Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par la Conseillère en Environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet ou par courrier électronique : environnement@soignies.be ou par écrit : Hôtel de Ville – Service Environnement – Place Verte 32 à 7060 Soignies.

La clôture de l'enquête se fera le 25 Mai 2022 à 11h00, Place Verte 32 à 7060 Soignies.

Des explications techniques peuvent également être obtenues auprès des Fonctionnaires technique et délégué du Service Public de Wallonie, Place du Béguinage 16 à 7000 Mons (065/32.80.11) ou auprès des demandeurs Vincent Michel ou David Hunin pour Holcim (Belgique) SA ou Jean-Jacques Biot pour Geocycle SA par courrier électronique : go4zero-be@holcim.com

Invitation réunion citoyenne

Holcim (Belgique) SA et Geocycle SA organisent le 4 mai 2022 à 18h30 en la salle Calva La Rotonde de Jemappes (Avenue du Roi Albert 641, 7012 Jemappes), une réunion au cours de laquelle le projet G04ZERO ainsi que les résultats de l'évaluation de l'impact de ce projet sur l'environnement seront présentés. Les porteurs de projet et la société Sertius, en charge de l'étude des incidences, pourront également répondre aux questions que se posent les parties intéressées.

Pour assister à cette réunion, une réservation préalable est obligatoire via le site internet suivant : www.afp-pro.be/inscription/holcim ou par téléphone du lundi au vendredi de 10h00 à 16h00 au 0494/48.71.99.